



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 août 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2005

28-30 septembre 2005

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006

Résumé

La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver, au titre du budget d'appui pour janvier 2006, une allocation d'un montant de 25,6 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation du budget d'appui biennal pour 2006-2007 par le Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2006.

* E/ICEF/2005/10.



1. Dans sa décision 2004/7 (E/ICEF/2004/7/Rev.1 et E/ICEF/2004/AB/L.2), le Conseil d'administration a décidé que le budget d'appui biennal pour 2006-2007 serait examiné lors de la première session ordinaire, en janvier 2006, et qu'à la deuxième session ordinaire de 2005, une allocation de crédits par anticipation, destinée à couvrir les dépenses du mois de janvier 2006 et calculée sur la base des dépenses du mois de janvier de l'année précédente, serait approuvée.

2. Comme suite à cette décision, la Directrice générale soumet, pour approbation, au Conseil d'administration une allocation de crédits pour janvier 2006 d'un montant de 25,6 millions de dollars, correspondant aux dépenses effectives de janvier 2005. Cette allocation par anticipation sera intégrée dans le projet de budget d'appui biennal pour 2006-2007 et ne tient pas compte des modifications qui pourraient être proposées dans le projet de budget.

3. Par conséquent, la Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'adopter le projet de décision suivant:

Le Conseil d'administration,

Prenant note de sa décision 2004/7 (E/ICEF/2004/7/Rev.1 et E/ICEF/2004/AB/L.2) relative à la date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF,

1. *Approuve* une allocation de crédits par anticipation pour janvier 2006 d'un montant de 25,6 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal pour 2006-2007;

2. *Note* que cette allocation ne tient pas compte des modifications qui pourraient être proposées dans le projet de budget d'appui biennal pour 2006-2007;

3. *Décide* que cette allocation sera intégrée dans le budget d'appui biennal pour 2006-2007.
